DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 21 septembre 2026
Numéro : 2
Objet : désignation délégué CNAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-et-un septembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 15 septembre 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Michel ARTUS.

Nombre de membres en exercice 26
17 membres présents, 2 membres représentés, 7 membres absents.

Membres présents : Gérard AGRECH, Michel ARTUS, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Pascale CHAPELLE, Nathalie COSTES-BOUSQUET, Sébastien DAVID, Sébastien FOUCRAS, Philippe GALTIER, Pierre GRIMAL, Patrick LE ROUX, Claire MOUTERDE, Régine NESPOULOUS, Daniel NEUVILLE, Patricia NOEL, Marian VARYN, Marina VIDAL CONDOMINES
Membres représentés : Olivier LANTUEJOUL, Corinne TALLE.
Membres absents : Claudie CELIE CARTAYRADE (excusée), Vivien GUIRAUD (excusé), Serge JULIEN (excusé), Christian LACOMBE, Marie-Dolores MALPEL (excusée), Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE (excusée).

Madame Anne CALMELS est nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°20141204_12 du 4 décembre 2014 portant adhésion du SMICA au CNAS,
Vu les statuts et règlements de fonctionnement du CNAS prévoyant la désignation de représentants des adhérents,

Monsieur le Président rappelle que le SMICA adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) afin de faire bénéficier ses agents d'un large panel de prestations.
Chaque début de mandat, un délégué élu et un délégué agent doivent être désignés pour représenter la collectivité au sein du CNAS et inversement.
- Ils siègent à l'assemblée départementale annuelle et sont notamment destinataires du rapport de gestion, du rapport du trésorier accompagné du bilan et compte de résultat de l'année écoulée, du budget prévisionnel de l'année en cours ainsi que des propositions d'évolution des prestations soumises par le conseil d'administration du CNAS.
- Ils sont mandatés par leurs pairs pour faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental.
- Ils informent par tout moyen approprié les agents de leur collectivité ainsi que l'autorité territoriale des modifications adoptées par l'assemblée générale du CNAS.
- Ils procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration du CNAS et peuvent également être candidats à ces deux fonctions, pour ainsi participer activement au fonctionnement des instances paritaires et participer à l'élaboration des orientations du CNAS.

Le délégué élu est invité à porter à la connaissance de sa collectivité toute donnée relative à l'action sociale. A cet effet, il est en mesure de présenter un bilan périodique et non nominatif de l'adhésion au CNAS auprès de l'autorité territoriale ou décisionnaire grâce aux différents éléments d'information que lui fournit annuellement le CNAS.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes : Marina VIDAL CONDOMINES

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

DESIGNE Mme Marina VIDAL CONDOMINES en qualité de délégué CNAS.

MANDATE le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260921-20260921_2-DE
Reçu le 28/09/2026

Michel ARTUS